



A qui appartient la voiture lors d'une séparation officielle?

Par **lalongere**, le **29/03/2013** à **08:51**

Bonjour, en cours de séparation et biens sous le régime de communauté, mon mari souhaite demander la moitié du montant argus de la voiture. Le prêt en cours est payé moitié chacun sur compte commun. Il reste à devoir 33 mois sur 48 mois

- Acheté neuve 27000 euro

- Moins la reprise de l'ancien véhicule commun au couple 6500 euros + options sur véhicule neuf soit un prêt de 19700 euros pour cet achat.

- Facture à mon nom

- Carte grise à mon nom

- je suis emprunteur principal et lui co-emprunteur

Que vais-je lui devoir?

Merci de me m'éclairer sur ce point car j'ai besoin professionnellement de cette voiture familiale (famille d'accueil).

Par **amajuris**, le **29/03/2013** à **13:57**

bjr,

la voiture achetée pendant le mariage appartient à la communauté quel qu'en soit le financement puisque dans un régime communautaire les biens et salaires sont des biens communs.

vous êtes tous les 2 co-emprunteurs de ce bien commun.

donc chaque époux récupère la moitié de ce bien commun.

je ne connais la notion d'emprunteur principal.

vous vendez la voiture et chacun récupère la moitié du prix.
si vous voulez garder le véhicule vous devez une récompense à la communauté.
cdt